



DÉCISION

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

RÉF: AB/EG

N° 001219

Contrat accueil
Campus du
Luberon

Publié le :
05 Août 2024

Vu, le cahier des charges de l'appel à projets « Campus connecté » approuvé par un arrêté du Premier ministre en date du 15 janvier 2020.

Vu, l'avis favorable du comité de pilotage en date du 6 avril 2021.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Vu, la convention PIA entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et la ville d'Apt en date du 06 janvier 2022

Rappelle, que le Campus connecté est un dispositif labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, financé par le Plan d'Investissements d'Avenir. Un Campus Connecté est porté et géré par une collectivité territoriale en partenariat avec une université de proximité.

Les Campus connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance auxquelles ils se sont inscrits.

Les étudiants sont encadrés et profitent d'un tutorat individuel et collectif. À la fin du cursus, des diplômes, titres et/ou qualifications homologués sont proposés par les établissements d'enseignement supérieur.

En septembre 2024, le Campus connecté d'Apt accueillera sa 4^{ème} promotion d'étudiants, avec à ce jour 20 inscriptions.

Rappelle, que le dispositif est financé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur une durée de 5 ans pour un montant total de 300 000 €.

Considérant, la nécessité de pérenniser le Campus connecté d'Apt une fois arrivé le terme de la convention actuelle (2026) et ainsi profiter des financements à venir.

Considérant, l'enjeu d'accueillir un public élargi ne relevant pas de l'enseignement supérieur dans un cadre règlementaire et sur des offres de formations qui correspondent aux besoins économiques du Pays d'Apt.

DÉCIDE

Article 1° -

La création d'un accueil complémentaire à celui du Campus connecté sous la dénomination « Campus du Luberon »

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240724-1219-AR
Date de réception préfecture : 05/08/2024

Le Campus du Luberon, véritable lieu de proximité, accueillera :

- **Le CAMPUS CONNECTÉ** (et ses étudiants)

- **Des INDIVIDUELS** ne relevant pas du dispositif « campus connecté » et désirant suivre une formation en distanciel :

- Certifiante ou qualifiante ;
- Quel que soit le niveau d'études suivies.

Le fonctionnement de cette seconde catégorie d'étudiants sera allégé :

- Aucune obligation de présence hebdomadaire minimale ;
- Participation aux ateliers et tutorats sur la base du volontariat ;
- Suivi de la formation par le responsable pédagogique facultatif.

- **Des SALARIÉS EN FORMATION**

C'est dans un environnement de travail adapté aux études, proche de son entreprise et de son domicile que le salarié capitalisera ses savoirs :

- Ancrage dans le paysage économique local ;
- Établissement d'un lien avec le FABLAB ;
- Participation financière des Entreprises.

- **Des ORGANISMES DE FORMATION**

Des partenariats avec des acteurs de la formation (publiques et privés), tels GRETA, CCI, France Travail, ... sont à envisager. Ceux-ci permettront de :

- Répondre à un besoin local (industrie, tourisme, monde du sport avec l'académie de triathlon gérée par Guillaume LEPORS, ...) ;
- Faire de la ville d'APT un acteur majeur de l'enseignement et de la formation ;
- Apporter une source de financement.

- **Un CENTRE AGRÉÉ CERTIFICATION PIX** (référence de certification numérique reconnue par l'état)

Article 2° -

La signature du contrat d'accueil, ci-joint, entre l'Étudiant et la Ville d'Apt qui permettra d'accéder à l'offre de service élargie du Campus du Luberon.

Fait à APT, le 24/07/2024

**Le Maire d'Apt,
Véronique ARNAUD-DELOY**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240724-1219-AR
Date de réception préfecture : 05/08/2024